

PV du CCE du 16 juin 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de PV de la réunion du CCE du 3 mars 2016
2. Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 31 mars 2016
3. Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM Rhône-Alpes sur le 1^{er} trimestre 2016
4. Information et consultation du CCE portant sur la situation économique et financière de l'UGECAM Rhône-Alpes au 31 décembre 2015
5. Information du CCE portant sur la démarche des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes
6. Information du CCE sur les résultats 2015 et objectifs 2016 du Contrat Pluriannuel de Gestion
7. Information du CCE portant sur l'intéressement 2015
8. Information et consultation du CCE portant sur la Déclaration Travailleurs Handicapés 2016 (portant sur l'année 2015)
9. Questions diverses

Présents :

Siège Ugécam R-A : M. BARRY Directeur Intérimaire, Mme JOSSEMAND BERGER Directrice adjointe, Mme BASCHERINI Responsable RH, Mme LABBE Responsable développement RH, Mme VANARET Agent comptable,

Invité : M. TRAMOY, commissaire aux comptes

Déléguée syndicale centrale : Mme GRANGY (CGT - Val Rosay),

Représentante syndicale : Mme NICOLAS (CGT - Val Rosay),

Membres titulaires : M. PEYRON (CGT Rhône), Mme VALLAT (CGT Rhône), Mme SAUVIGNET (CGT Rhône), M. BONNET (CGT Rhône), Mme CHRISTOPHE (CGT Rhône), M. ROCHAND (CGT Rhône), Mme BAVAY (CGT Savoie), M. CLAVE (CFTC Drôme), Mme GREVE (CFTC Drôme), Mme ROULLET (CFTC Isère), Mme REVERDELL (CFDT Isère),

Membres suppléants : Mme BENHAMZA (CGT Rhône), Mme COURRIER (CGT Savoie), Mme MILLE (CGT Drôme), Mme BAUDIN (FO Drôme), M. MINIERI (CFTC Isère)

Assistante de gestion du CE SSR Val Rosay : Mme PAYANT

Absents :

Délégués syndicaux centraux : M. STAGNARA (CFE/CGC Rhône), M. ERPELDING (CFTC Isère)

Membres titulaires : Mme LLINARES (CGT Drôme)

Membres suppléants : Mme MICHEL (CGT Rhône), Mme MARTINEZ (CGT Rhône), Mme KRIEM (CGT Rhône), Mme GONCALVES (CGT Rhône), Mme PELLET (CGT Rhône), Mme GARGOUA (CGT Savoie), Mme DUCRUET (CGT Savoie)

M. BARRY se présente en tant que Directeur par intérim chargé par la CNAM d'assurer l'intérim du poste de Directeur après le départ de Mme BRUN et dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau Directeur en fin d'année. Dans l'Institution depuis très longtemps et Directeur depuis plus de 20 ans, **M. BARRY** précise qu'il va reprendre les dossiers en cours, sur lesquels il travaillera avec l'équipe de direction pour la gestion interne, et avec les Directeurs d'établissements pour les dossiers propres à chacun, de manière à laisser à son successeur une situation clarifiée. **M. BARRY** ajoute qu'il ne pourra peut-être pas répondre à toutes les questions qui lui seront posées compte tenu de sa récente arrivée à l'UGECAM RA et du nombre important de dossiers en instance.

M. BARRY présente ensuite **Mme JOSSERAND**, Directrice Adjointe arrivée en mars dernier, et demande l'accord des élus pour que **Mmes JOSSERAND** et **BASCHERINI** soient les représentantes permanentes au CCE, ce que les élus acceptent.

Mme GRANGY intervient afin de rappeler que depuis la création de l'UGECAM RA, trois directions générales se sont succédées avec des départs dans des conditions bien particulières. **Mme GRANGY** espère pouvoir travailler sereinement avec la direction par intérim et la future direction, souhaite avant tout le maintien de l'emploi, de l'ensemble des activités, de l'ensemble des établissements, et redit la disponibilité de la CGT pour discuter de toute évolution au sein du groupe UGECAM RA. **M. BARRY** prend note et précise que la CNAM a bien conscience de l'importance de l'enjeu des UGECAM au sein de la branche. Suite à la succession des différentes directions qui pose la question de la pertinence de ces nominations, **M. BARRY** garantit que le prochain Directeur sera quelqu'un d'expérience qui s'installera dans la durée et la stabilité afin de mener à terme l'ensemble des dossiers. **M. BARRY** précise qu'il y a aujourd'hui une réelle volonté de la CNAM de nommer une direction pérenne, afin que l'UGECAM RA puisse compter sur un avenir stable, avec une direction en dialogue complet avec les élus sur les projets et les dossiers en cours. **Mme GRANGY** se dit rassurée, et souhaite que la CNAM défende l'expertise des UGECAM dans sa politique de santé globale. **M. BARRY** assure que c'est une volonté politique de la CNAM et de son directeur.

1) Approbation du projet de PV de la réunion du CCE du 3 mars 2016

(00 :08 :46) **Mme REVERDELL** indique qu'il faut remplacer, en page 9, ITEP CRAUX par ITEP PRO. Le PV est approuvé à l'unanimité.

M. BARRY rappelle ensuite que l'UGECAM RA est à présent intégrée dans une procédure de certification des comptes avec un commissaire aux comptes, auquel il donne la parole. A cette fin, la chronologie de l'ordre du jour est modifiée.

5) Information du CCE portant sur la démarche des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

(00 :11 :15) **M. TRAMOY**, expert-comptable et commissaire aux comptes de son propre cabinet, présente sa mission de préfiguration de la certification des comptes, mission partagée avec un autre cabinet pour l'ensemble des UGECAM, qui vont suivre un processus de certification des comptes de manière graduelle sur

les 3 ans à venir. Sa mission est d'accompagner l'UGECAM dans cette démarche.

M. TRAMOY présente la mission du commissaire aux comptes en quatre points :

- . porter une opinion sur les comptes, sous la tutelle du Ministère de la Justice ; cela permet de certifier que les comptes sont sincères, réguliers, et présentent une image fidèle de l'UGECAM au 31 décembre de l'année ;

- . révéler le fait délictueux : bien qu'il n'ait pas pour mission de rechercher la fraude, le commissaire aux comptes a l'obligation, si elle est détectée, de la révéler au Procureur de la République ; c'est une démarche de partenariat avec le client ;

- . lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;

- . répondre à d'autres missions dans la mesure où elles n'interfèrent pas dans la certification des comptes : le commissaire aux comptes ne peut pas conseiller l'organisme sur des points qu'il sera amené à contrôler ensuite.

M. TRAMOY précise que la certification des comptes est la mission la plus importante du commissaire aux comptes. Cette mission est de 6 ans et irrévocable. Le commissaire aux comptes vérifie la logique de fonctionnement de l'UGECAM dans l'ensemble de ses établissements par rapport aux procédures mises en place pour les différents secteurs entraînant des conséquences financières : chiffre d'affaires, secteur social avec ressources humaines et paie, et achats principalement. Tout ceci nécessite des procédures écrites et un pré-contrôle de leur bon fonctionnement en interne. Le commissaire aux comptes vérifie si les facturations correspondent bien aux décisions de la direction, mais ne s'immisce pas dans la gestion. La certification pourra alors intervenir, si le « seuil de signification », à partir duquel les anomalies ou erreurs constatées peuvent fausser le regard sur les comptes, n'est pas dépassé. Cette mission implique une communication totale entre les différents acteurs et une confiance entre les partenaires. **M. TRAMOY** répond à **Mme NICOLAS** qu'il est actuellement en préfiguration, pour une durée de 3 ans. **Mme NICOLAS** s'étonne du fait que le commissaire aux comptes ne s'immisce pas dans la gestion, **M. TRAMOY** précise que le commissaire aux comptes n'a pas à donner son avis sur une décision de gestion, mais doit être vigilant en veillant à ce qu'une décision prise, dès lors qu'elle touche l'aspect financier, soit appliquée et respectée par tous. **M. TRAMOY** ajoute enfin que dans le secteur hors organismes de sécurité sociale, le commissaire aux comptes peut lancer une procédure d'alerte s'il estime que la pérennité de l'organisme est en danger, en écrivant au dirigeant pour décrire la situation et demander les décisions prises pour y remédier. Si la démarche est insuffisante, il s'adresse alors à la société dirigeante, puis au tribunal si nécessaire. **M. BARRY** précise que la procédure de certification pour les UGECAM n'est pas celle employée pour les organismes de sécurité sociale, et qu'il s'agit d'une procédure dérogatoire. **M. BARRY** remercie **M. TRAMOY** pour sa présentation.

4) Information et consultation du CCE portant sur la situation économique et financière de l'UGECAM Rhône-Alpes au 31 décembre 2015

(00 :31 :22) **Mme VANARET** présente la synthèse des comptes sur l'exercice 2015. Ce document sera annexé au PV.

L'activité des établissements sanitaires est en légère hausse, le nombre de journées en baisse de 2 %. Le taux de réalisation s'améliore, de 94 % contre 81 en 2014. L'activité des établissements médico-sociaux est en baisse de 2 %, le nombre de places stable.

Le chiffre d'affaires est en légère baisse pour les établissements sanitaires de 0.02 %, et en hausse de 4.2 % pour les établissements médico-sociaux. Le chiffre d'affaires global, y compris ESAT et IF, est de près de 64 millions d'euros.

Les charges sont en diminution de 2 %. Les recettes diminuent de 1 %. Cette évolution est impactée par la baisse d'activité du Val Rosay, de La Maisonnée, et de La Buissonnière. L'évolution à la hausse est due de manière significative à l'augmentation d'activité à La Chantourne et aux Sources, et au prix de journée non revu par l'ARS en fin d'année.

Le résultat comptable s'améliore de 12 %, mais reste déficitaire de 4177 K€.

Mme VANARET précise que la capacité d'autofinancement, ou CAF, a évolué favorablement en 2015 grâce notamment à l'amélioration des résultats du Val Rosay. Cependant, elle ne permet pas de dégager des fonds suffisants pour rembourser nos prêts et faire face à nos investissements, qui sont cependant en diminution de 61 %, grâce à la fin des travaux du Val Rosay.

Le besoin en fonds de roulement représente la trésorerie nécessaire pour pallier au décalage entre le paiement des dettes et l'encaissement des créances. Actuellement, les dettes sont supérieures aux créances.

La trésorerie diminue également, de 55 %. **Mme GRANGY** fait part de son inquiétude quant à cette diminution continue, déjà constatée l'an dernier, et demande jusqu'à quelle date on peut tenir avec cette trésorerie, la réponse est février 2017. **Mme GRANGY** demande à **M. BARRY** ce qui est prévu pour faire face à cette situation, **M. BARRY** répond qu'un rendez-vous est organisé avec la CNAM afin de trouver une solution qui ne remette pas en cause l'activité et permette de retrouver une situation économique stable, avec des investissements à réaliser sur la durée et des activités que l'on devra muter. **Mme NICOLAS** demande si la T2A sera enfin mise en place, ce à quoi **M. BARRY** répond qu'elle est toujours d'actualité, mais qu'il est dubitatif quant à son impact sur la situation économique. **Mme GRANGY** demande si un étalement des dettes peut être envisagé, **M. BARRY** répond que oui dans un premier temps, ajoutant que les mesures qui seront prises ne seront peut-être pas toutes indolores. **Mme GRANGY** rappelle que les gains de productivité en interne sont épuisés depuis longtemps, et **Mme NICOLAS** que le regroupement des établissements en 2013 devait permettre d'améliorer la situation financière. **Mme GRANGY** ajoute que l'alerte avait été donnée très en amont par la CGT et que celle-ci n'a pas été entendue.

Mme VANARET poursuit en précisant que le délai de recouvrement des créances augmente, avec un délai moyen de 58 jours, et que le total des créances est en augmentation de 37 %.

Mme VANARET présente ensuite les tableaux de ratios, rappelant que la DNGU suit de très près le ratio de la marge brute, avec un objectif CPG.

Mme VANARET conclut en indiquant que le résultat net global est en déficit de 4.2 millions donc en légère amélioration, avec une activité en baisse et un chiffre d'affaires en légère hausse. Pour les établissements sanitaires, on constate une légère augmentation de la DAF, une baisse d'activité à La Maisonnée et au Val Rosay, et un déficit net global de 2.8 millions. Pour les établissements médico-sociaux, on constate une baisse d'activité à La Buissonnière et au Plovier et une hausse pour Les Sources, et un déficit net global de 1 million. Il y a une amélioration de la marge brute globale, et une dégradation du fonds de roulement d'exploitation.

J.B.

L'ordre du jour portant consultation du CCE sur ce point, il est procédé au vote. Mme **BASCHERINI** liste les votants : Mme **MILLE** en remplacement de Mme **LLINARES**, Mme **BAVAY**, M. **PEYRON**, Mme **VALLAT**, Mme **SAUVIGNET**, M. **BONNET**, Mme **CHRISTOPHE**, M. **CLAVE**, Mme **ROULLET**, Mme **REVERDELL**, M. **ROCHAND**, Mme **GREVE**, et Mme **BENHAMZA**, qui remplacera Mme **GARGOUA**, remplaçant elle-même M. **MASSONAT** qui a démissionné. Les élus votent un avis favorable à l'unanimité sur la situation économique et financière 2015.

L'ordre du jour est alors repris chronologiquement.

2) **Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 31 mars 2016**

(01 :11 :30) Mme **BASCHERINI** présente la situation de l'emploi, et précise que ce document sera entré dans la base de données économiques et sociales, et annexé au PV du fait que certains agents ne sont pas équipés informatiquement. Mme **GRANGY** demande une nouvelle fois la répartition des temps partiels, ce qui avait déjà été demandé lors du précédent CCE, et rappelle que le protocole d'accord du 8 juillet 2014 mentionne que les temps partiels choisis doivent être différenciés des temps partiels subis. Mme **BASCHERINI** répond que pour l'instant, seuls les temps partiels liés aux congés parentaux peuvent être identifiés clairement, mais que l'outil paies ne permet pas aujourd'hui une vision précise de la répartition de ces temps partiels. L'accord national prévoyant également un focus sur les temps de travail inférieurs à 24 heures, Mme **BASCHERINI** indique qu'il peut être réalisé à partir de l'outil paies, et qu'un retour sera effectué dans le cadre du bilan social 2015 qui sera intégré à la base de données. M. **BARRY** demande si on a une idée du ratio temps pleins subis et non subis dans les établissements, ce à quoi Mme **GRANGY** répond que ce ratio est très fort au Plovier, avec un historique de recrutement de temps partiels bien particulier.

3) **Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM Rhône-Alpes sur le 1er trimestre 2016**

(01 :19 :05) Mme **JOSSERAND** fait le point pour chaque établissement, et commence par les établissements médico-sociaux.

A La Chantourne, le projet de regroupement ITEP / IME est toujours en cours de réflexion. Un rendez-vous avec la délégation territoriale de l'ARS et M. **WACH** est prévu lundi prochain pour une remise à plat de ces projets, et notamment les démarches autour de la vente de certains terrains pouvant être valorisés ou vendus, et qui se détériorent. Mme **REVERDELL** rappelle qu'il y a une soixantaine d'enfants en journée sur le site, et qu'il faut garder un minimum de terrains pour leur permettre d'avoir de l'espace. Mme **JOSSERAND** poursuit en indiquant qu'il y a aussi un projet de rationalisation des bâtiments de La Chantourne, et de l'IME également, où un bâtiment ancien est aujourd'hui entièrement déserté, et où un étage construit à l'époque sans financement de l'ARS est totalement inoccupé. Tous ces projets sont toujours au stade des tractations. Mme **REVERDELL** dit que pour l'instant, il n'y a pas d'accord de vente sur l'ITEP La Chantourne, La Magnanerie, l'IME Les Sources, et demande si, en cas de vente de ce-dernier, on a l'assurance d'un autofinancement pour

une reconstruction sur le site de l'ITEP La Chantourne. A la demande de précision de **Mme GRANGY**, **Mme REVERDELL** répond qu'il a toujours été stipulé que la vente de l'IME Les Sources devait permettre de financer sa reconstruction sur le site de l'ITEP, la crainte étant que le retour de la vente ne se fasse pas sur cet établissement. **Mme JOSSERAND** répond qu'il faut distinguer l'aspect immobilier et l'aspect activité, et qu'à partir du moment où l'activité est autorisée par l'ARS, elle ne sera pas supprimée, mais juste transférée ailleurs.

A Tresserve, Mme FONTAINE en arrêt est remplacée par un Directeur de transition, qui gère actuellement cet établissement et La Buissonnière. Sur le SSR, les bâtiments vétustes ont été mis aux normes, et les travaux de désenfumage sont en cours. La gestion des travaux permet de maintenir l'activité, sachant qu'ils sont réalisés à minima notamment pour la sécurité, le grand projet étant de rapprocher l'établissement SSR du siège de Chambéry. Des rendez-vous sont en cours pour réactiver tous ces projets.

A La Buissonnière, en attente de l'aboutissement du projet de rapprochement du siège de Chambéry, il est prévu d'optimiser la structure en ouvrant beaucoup plus la crèche à l'extérieur, mais cela nécessite une accessibilité pas forcément existante pour l'instant, et donc un minimum d'investissements. **Mme GRANGY** demande s'il y a un financement de la CAF, **Mme JOSSERAND** et **M. BARRY** répondent qu'ils vont le négocier. **M. BARRY** ajoute qu'il remet à plat tous ces dossiers avec **Mme JOSSERAND**, afin de les étudier à fond, et qu'il va se rendre dans tous les établissements pour voir l'état des blocages, et ce sur quoi il est possible d'agir. **M. BARRY** dit pouvoir intervenir aujourd'hui sur les blocages de communication entre les partenaires, et vouloir radiographier chaque projet, afin d'être en mesure, lors du prochain CCE de septembre, de faire aux élus un état des lieux précis de chaque dossier. **Mme GRANGY** demande alors à **M. BARRY** s'il a une mission d'audit sur l'ensemble des établissements, ce qu'il réfute, précisant qu'il lui a été demandé à son arrivée, notamment par les membres du conseil d'administration, de faire un rapport avec un regard extérieur. **M. BARRY** souhaite objectiver, constatant que les différents acteurs n'ont pas une vision claire de la réalité ; il faut donc repartir de cette réalité, étudier comment vit l'établissement sur place, quels sont ses vrais problèmes : physiques, géographiques, humains... et quels éléments vont permettre de choisir des orientations correspondant à la faisabilité de l'ensemble. **M. BARRY** constate que les acteurs poursuivent des objectifs particuliers qui ne sont pas forcément convergents. La période estivale va lui permettre de voir tous ces dossiers à fond. **Mme BAVAY** tient à souligner que l'activité de La Buissonnière est en nette amélioration au cours du premier trimestre, ce qui s'explique par l'arrivée d'un nouveau Directeur et d'une nouvelle Responsable de service, avec une réelle volonté de faire avancer les choses, donc un nouveau management n'ayant humainement rien de commun avec le précédent, entraînant une meilleure motivation du personnel et une amélioration des liens avec les partenaires sur la Savoie et les autres départements. **Mme BAVAY** constate qu'il y a maintenant une liste d'attente, ce qui n'était pas le cas depuis deux ans, et qu'aujourd'hui La Buissonnière fait pratiquement le plein. **M. BARRY** dit sa satisfaction. **Mme GRANGY** ajoute qu'on ne sait pas si Mme FONTAINE va revenir ou non, mais qu'il y a certainement besoin d'un moteur pour lancer tous ces projets communs qui sont « en cours » depuis des années. **Mme COURRIER** signale

que, par rapport au PV du précédent CCE, l'équipe médicale n'est toujours pas stabilisée et l'établissement est toujours en difficulté.

Le Plovier rencontre des problèmes liés à la vétusté des locaux. Des projets d'établissement sont à définir qui constituent l'un des gros chantiers du Plovier, et tant qu'ils ne sont pas définis, nous n'avons pas de crédibilité pour négocier des moyens supplémentaires auprès de l'ARS. **Mme GRANGY** fait remarquer que cela nous a pénalisés au niveau de l'intéressement. **Mme JOSSERAND** précise que Le Plovier a certes sa part de responsabilité, mais qu'il y a eu d'autres facteurs impactants. **Mme GRANGY** ajoute que cela relève de la responsabilité de la direction et non de celle des agents, ce que **M. BARRY** confirme. **Mme JOSSERAND** dit que l'absence de projet d'établissement impacte aussi la qualité de la prise en charge des patients. **Mme GRANGY** revient par ailleurs sur la vacance de poste d'un Responsable au Plovier, remarque qu'il est demandé pour ce poste un diplôme CAFERUIS niveau 5, lequel, dans les grilles salariales, correspond à un niveau 7. **Mme JOSSERAND** répond que le diplôme ne fait pas tout, et que le but est surtout d'obtenir un plus large panel de candidatures. **Mme GRANGY** insiste en disant que si on recrute un responsable diplômé en niveau 5 alors que les autres responsables dans l'institution ont un niveau 7, cela risque de poser des problèmes. **Mme BASCHERINI** précise que la rémunération sera adaptée au profil du postulant.

(1:37:28) La MAS Violette Germain a subi une série d'évènements médiatisés depuis fin 2015, soit deux décès de résidents ayant entraîné des procédures, l'une classée sans suite et l'autre arrivant à son terme avec probablement la même issue. A la suite de quoi, un audit a été demandé par l'ARS afin d'examiner la structure. Cet audit pointe une marge de progression au niveau organisationnel, de la qualité de la prise en charge sur laquelle on reviendra, et un aspect financier ; le constat de l'ARS est que le coût du bâtiment impacte fortement le budget de fonctionnement du fait du surcoût d'amortissement qu'il génère et qu'elle ne peut pas financer. Une inspection a également été diligentée par la DNGU, et une restitution a été faite avec un plan d'action à mettre en œuvre : formalisation de certains problèmes, ajustement du projet d'établissement en insistant notamment sur les aspects de bienveillance, et réflexion sur la durée de prise en charge des patients, plus précisément « hors du lit ». **Mme GRANGY** fait remarquer qu'il faut alors considérer le problème d'effectifs, et souligne que la direction de la MAS Violette Germain applique une gestion purement administrative du personnel, précisant qu'il y a une vraie difficulté avec cet établissement quant au respect du droit syndical. **Mme GRANGY** souligne que la direction de cet établissement ne remplace le personnel absent qu'au bout de 3 jours d'arrêt, et appelle le salarié pour connaître la raison de son absence : on est ici très loin de tenir compte de l'horaire de coucher et de lever du patient. **Mme JOSSERAND** revient sur le plan d'action à mettre en place, et indique qu'elle va se rendre, avec l'équipe médicale, **Mme KAEFFER**, et la DNGU, dans une MAS du Nord afin de voir leurs pratiques et leur action sur le terrain. **Mme SAUVIGNET** souligne cependant une nette amélioration de la prise en charge depuis la sectorisation, ce que confirme **Mme JOSSERAND**. **Mme GRANGY** revient sur la gestion de l'établissement, trop centrée selon elle sur l'aspect financier, ce à quoi **M. BARRY** répond qu'il faut trouver un équilibre malgré des impératifs de gestion financière.

Mme JOSSERAND ajoute que des référents bientraitance vont être mis en place, et précise que 12 agents vont être formés ainsi que 3 directeurs. **Mme GRANGY** souhaite que ce ne soit pas de vains mots, et insiste sur le décalage entre ce qui se dit et ce qui se met en place : si on parle beaucoup de bientraitance et de risques psycho-sociaux, on voit dans le même temps la situation se dégrader. **Mme VALLAT** dit que la formation bientraitance a été faite à La MAS Violette Germain, mais que, en cas d'absence de personnel, la consigne donnée est de ne pas lever les patients.

Concernant La Maisonnée, **Mme JOSSERAND** indique que le projet de rapprochement avec le Val Rosay est en cours. **M. BARRY** étudie ce dossier afin de proposer des scénarios crédibles et compatibles. **Mme NICOLAS** s'étonne qu'il soit encore nécessaire d'effectuer une nouvelle analyse approfondie de ce dossier, disant qu'elle a déjà été faite. **M. BARRY** répond qu'il y a forcément un problème puisque ce rapprochement n'est toujours pas effectif. **Mme GRANGY** indique qu'il est piloté par la DNGU, et le syndicat a rencontré Mme CARZON dernièrement qui est bien au fait de ce dossier. **M. BARRY** répond que la volonté de ce rapprochement est une évidence, mais qu'il faut maintenant accélérer les choses pour concrétiser. **Mme GRANGY** se fait l'écho de l'inquiétude générale, sachant qu'il y a un partenariat avec la mutualité. C'est effectivement un des problèmes répond **M. BARRY**. **Mme GRANGY** rappelle que la CGT alerte depuis le début pour que ce projet n'échappe pas au Val Rosay, et espère vraiment que l'UGECAM se battra pour qu'il devienne réalité sur le Val Rosay, puisqu'il est évident que La Maisonnée ne restera pas à Francheville, ce que Mme CARZON a confirmé. **M. BARRY** dit qu'il faut un nouveau dialogue avec l'ARS afin de débloquent ce dossier sur ce point précis. **Mme VALLAT** demande si cela va encore reporter le déménagement, **M. BARRY** pense que non puisqu'il s'agit principalement d'un problème politique et non technique, et rappelle que ce projet a été mis en stand-by pour diverses raisons liées au passé.

Au Val Rosay, concernant le projet neuro avec l'établissement de Saint-Genis Laval, **M. BARRY** indique avoir assisté à la réunion avec la DGOS et le Ministère mardi dernier, et dit son impression très positive quant au travail en commun réalisé entre les communautés médicales et administratives, et la volonté de part et d'autre de construire une vraie filière avec un vrai partage des responsabilités. Des ajustements sont nécessaires, avec reprise de la tarification et réévaluation des malades lourds, raison de la présence de la DGOS. **M. BARRY** pense que la personne du Ministère a été favorablement impressionnée, et espère que le projet va déboucher rapidement. **Mme GRANGY** apprécie, regrettant qu'il n'y ait pas eu de retour au niveau du personnel. **M. BARRY** répond qu'il se fera, et ajoute qu'il a apprécié la mixité dans les communautés médicales entre les deux établissements. **M. BARRY** dit qu'il s'agit d'un projet sérieux pour le Val Rosay, voire pour la MAS Violette Germain qui devrait également être acteur dans cette filière neuro.

6) Information sur les résultats 2015 et objectifs 2016 du Contrat Pluriannuel de Gestion

7) Information du CCE portant sur l'intéressement 2015

(1 :53 :05) **Mme JOSSERAND** précise que les points 6 et 7 de l'ordre du jour vont être traités conjointement, rappelant que parmi les indicateurs CPG, certains sont pris en compte pour le calcul de l'intéressement. **Mme GRANGY** remarque, concernant l'intéressement, que nous sommes en dernière position. **M. BARRY** se dit très choqué de cela, et dit que les choses vont changer car il ne voit aucune raison objective pour que l'UGECAM RA arrive en fin de classement. **M. BARRY** a trouvé en arrivant une organisation correcte, beaucoup de compétences, de la volonté, mais peut-être certains comportements individuels ont-ils impacté la solidarité collective. Il faudra donc organiser un suivi, une motivation pour un fonctionnement interne solidaire autour d'un objectif fixé. **Mme GRANGY** remarque qu'il n'y a pas une culture collective de l'UGECAM, ce que **M. BARRY** confirme, et ajoute qu'il n'y a pas non plus vraiment une culture sécurité sociale. **M. BARRY** rappelle que notre patron est l'assurance maladie, que nous irons jusqu'au bout dans la politique collective, et qu'il va mettre en place pour cela, en collaboration avec **Mme JOSSERAND**, un système de suivi et de pilotage de l'ensemble des indicateurs. **Mme JOSSERAND** rappelle que les indicateurs CPG entre l'Etat et la caisse d'assurance maladie fixent des objectifs et des moyens, par l'intermédiaire de la COGE (convention d'objectifs et de gestion). Ces objectifs sont déployés dans chaque caisse locale, dont l'UGECAM RA, en fonction d'une stratégie nationale, à l'aide du CPG (contrat pluriannuel de gestion) : c'est la feuille de route à tenir sur une période précise. Chaque année un panel d'objectifs est défini et réajusté par des avenants. Ces objectifs, qui répondent aux priorités nationales, vont permettre de piloter l'organisme et de mesurer nos performances par rapport aux autres UGECAM, et de là, calculer l'intéressement. **M. BARRY** dit avoir participé aux négociations des COGE, très politiques, avec un objectif d'Etat qui est de diminuer la dotation. **Mme JOSSERAND** informe que l'UGECAM RA a atteint ses objectifs à 61 %, avec presque 20 points d'écart avec l'avant-dernier, alors que d'autres UGECAM ont atteint 95 % de leurs objectifs ; notre marge de progression est donc importante.

Mme JOSSERAND présente les résultats 2015 et les objectifs CPG pour 2016.

Concernant la diminution des établissements en classe C avec réserve, il s'agit des certifications HAS sur la qualité de la prise en charge pour les établissements sanitaires SSR, soit 3 établissements : La Maisonnée est en classe C, le Val Rosay en classe D, et Tresserve est passé en classe B, 100 points ont donc été obtenus grâce à Tresserve. Concernant le projet d'établissement, en 2015, 80 % des établissements devaient être dotés d'un projet d'établissement, l'objectif de 2016 est de 100 %. **Mme JOSSERAND** indique qu'elle travaille actuellement avec **Mme KAEFFER** sur le projet de la MAS Violette Germain, qui nécessite un travail collectif pensé, par le biais de groupes de travail. C'est un élément fondamental pour les négociations avec l'ARS, car nous n'aurons pas de CPOM pour nos établissements médico-sociaux tant que tous nos projets d'établissements ne seront pas rédigés, donc pas de moyens à renégocier, ce qui pénalise toute la chaîne. **M. CLAVE** dit

son inquiétude quant au projet du Plovier, car il lui semble qu'il ne sera pas prêt pour 2016. **M. BARRY** répond que c'est précisément ce qui va être étudié, qu'il y a un pré-projet existant, **Mme GREVE** ajoute qu'il y a peut-être des éléments à corriger et voir exactement où l'on veut aller. **M. BARRY** confirme, et insiste sur le fait que chacun doit avoir la même volonté d'avancer sur ce projet d'établissement, c'est la raison pour laquelle il se rendra avec **Mme JOSSERAND** au Plovier en priorité.

Parmi les objectifs 2016, le plan qualité n'est pas encore défini.

Un autre point concerne le développement des filières de prise en charge neurologique, **Mme JOSSERAND** et **M. BARRY** indiquent que sur ce point précis, le Val Rosay est particulièrement bien positionné.

Concernant l'autisme, nous avons pour objectif en 2016 de faire valoir 5 places, soit en faisant reconnaître ce type de prise en charge, notamment chez **M. VAC**, à la MAS Violette Germain et à La Maisonnée, soit en répondant à des appels à projet. La première solution semble la plus judicieuse pour **M. BARRY** puisque nous avons déjà des personnes autistes dans les établissements précités, et que nous devons donc faire reconnaître notre activité en tant que telle. **Mme REVERDELL** s'étonne de la difficulté à faire reconnaître des places en autisme alors que nous avons des comptes-rendus médicaux. **Mme JOSSERAND** répond que pour qu'une place soit reconnue en autisme, il faut prouver que nous avons du personnel formé à la prise en charge de cette pathologie. **Mme REVERDELL** fait remarquer que ce point sur l'autisme intervient dans le calcul de l'intéressement, et regrette que nous n'ayons pas fait valoir plus tôt le fait que nous accueillons des personnes autistes. **M. BARRY** confirme, et ajoute que c'est un problème général de reconnaissance de la réalité de notre activité, et que tous les problèmes de tarification rencontrés sont liés à cela. Il faut donc agir rapidement. **Mme JOSSERAND** ajoute que cette reconnaissance nous apportera des moyens supplémentaires.

(2 :09 :30) Concernant l'HDJ, la grande tendance est le virage ambulatoire. Nous allons devoir développer de plus en plus des modalités d'accueil et de prise en charge. Nous avons des objectifs qui accompagnent la stratégie nationale de santé. **M. BARRY** dit que nous atteindrons cet objectif sans problème avec une montée en charge très rapide au Val Rosay notamment. **M. ROCHAND** indique qu'une HDJ était prévue depuis longtemps en pneumo qui n'est toujours pas réalisée, **M. BONNET** précise que la difficulté d'ouverture de cette HDJ de 5 lits est liée à un problème de recrutement d'un pneumologue, qui impacte également un demi-service au 4^{ème}.

Concernant le développement de l'offre de soins spécialisés chez les personnes accueillies en établissement, il faut développer pour le médico-social des conventions avec des professionnels de santé. Le public accueilli peut présenter, outre des problèmes de santé, des difficultés sociales, des problèmes d'accès aux soins tels que gynécologie, ophtalmologie, domaine bucco-dentaire... Il faudrait donc mettre en place des partenariats avec les caisses primaires d'assurance maladie qui possèdent des centres d'examen de santé et des médecins spécialisés, afin que leurs médecins puissent venir directement dans les établissements pour proposer une offre de santé actuellement inexistante dans nos structures.

Un autre point concerne la participation à une innovation portée par les pouvoirs publics : le souhait du national est de ne plus raisonner en termes de places, mais de traiter une problématique et tout le parcours de la personne

concernée par cette problématique, cerner ses besoins et le panel de services qu'on peut lui offrir, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de rupture de prise en charge. **Mme REVERDELL** dit qu'en cas de violence physique, la rupture est nécessaire pour protéger les autres enfants. **Mme JOSSERAND** et **M. BARRY** commenceront le développement de ce projet ITEP par l'Isère.

Il convient également de participer aux projets initiés par l'assurance maladie : programme d'accompagnement des AT : le Val Rosay et Le Plovier ont un taux d'accidents du travail important comparé au national, en raison principalement des troubles musculo-squelettiques. Il y a donc tout un programme et une formation à mettre en place pour limiter ces accidents, qui sera piloté par **M. RIGAUD**. Concernant la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), il est constaté que plus l'arrêt de travail est long, moins le salarié a de chance de reprendre son travail ; il faut donc aller vers une prise en charge rapide et une formation pendant l'arrêt de travail pour que le salarié puisse passer très vite à un autre métier. Quant au développement du programme de retour à domicile (PRADO), avec prise en charge par l'ensemble des professionnels de santé, notamment l'orthopédique, c'est aussi un projet initié par l'assurance maladie. **M. BARRY** ajoute qu'il s'agit de sortir rapidement du SSR et de faire de l'accompagnement post-SSR, ce qui a déjà été initié avec la maternité.

Un autre point est l'obtention de l'agrément OGDPC : cela concerne l'IF afin de pouvoir dispenser des formations éligibles au DPC.

Quant au contrôle interne, un travail de fond doit être réalisé pour maîtriser les risques, à travers l'élaboration de procédures et la vérification de leur application.

La centralisation des achats par le biais de marchés avec des négociations financières doit entraîner des économies importantes. **M. ROCHAND** est d'accord sur ce point, précisant toutefois que les achats ne correspondent pas forcément aux besoins de l'établissement, ce à quoi **M. BARRY** répond que ce problème va être revu, en intégrant d'avantage l'établissement en amont dans le cahier des charges, avec l'évaluation précise de ses besoins. Il faut revoir l'achat centralisé en fonction du besoin local. **Mme GRANGY** dit le manque de clarté dans la démarche entre le siège et les établissements.

En conclusion, **Mme GRANGY** souligne qu'avec toutes ces mesures, l'intéressement devrait être plus important. **M. BARRY** répond que tout le monde doit se motiver dans ce but.

8) Information et consultation du CCE portant sur la Déclaration Travailleurs Handicapés 2016 (portant sur l'année 2015)

(2 :36 :45) **Mme BASCHERINI** rappelle l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap à hauteur de 6% de l'effectif, et quelles sont les personnes concernées. L'objectif pour 2015 était de 812 personnes ETP. L'établissement peut s'acquitter de cette obligation soit en employant des personnes en situation de handicap, soit en ayant recours au secteur protégé (ESAT) ; soit également en accueillant des stagiaires handicapés. En 2015, avec un effectif de 812 ETP, l'obligation était de recruter 48.72 bénéficiaires, 56 personnes ont été employées. S'agissant d'une information consultation, il est procédé au vote : validation à l'unanimité par 13 voix.

9) Questions diverses

(2 :40 :00) **Mme GRANGY** questionne sur la mutualisation de certains services inter UGECAM, notamment le service paie. **M. BARRY** et **Mme JOSSERAND** répondent que pour l'instant, rien n'est abouti, mais qu'il s'agit d'une réflexion conduite dans les caisses primaires, où quatre ou cinq centres nationaux vont se charger de la paie pour l'ensemble des caisses. **Mme GRANGY** dit que deux UGECAM sont déjà concernées, et que cela pourrait probablement être étendu à l'ensemble des UGECAM à échéance 2017, plutôt 2018 selon **M. BARRY**.

Mme REVERDELL revient sur les marchés et sur la problématique des dégradations à l'ITEP, et redit que bien que tous les protagonistes aient été alertés, malgré les lettres de parents présentées en CHSCT, rien n'a été fait depuis 2 ans : chambres dégradées, eau dans les couloirs... **Mme REVERDELL** demande quel est l'intérêt d'un marché ne servant qu'à reporter des travaux, pour des dégradations minimales au départ qui représentent maintenant un chantier énorme, et donc un accroissement des frais. Outre la perte de temps et d'argent, la qualité de prise en charge des enfants est impactée. **M. BARRY** dit qu'il verra le problème lors de son prochain déplacement.

Mme COURRIER demande quelle est la position de l'UGECAM RA par rapport aux GHT, et quel est l'impact. **Mme JOSSERAND** répond qu'il y a 2 GHT avec les hospices, mais ne connaît pas l'aboutissement, un autre en Savoie. **M. BARRY** s'informe et répondra lors d'un prochain CCE.

M. PEYRON transmet, dans le cadre de la commission logement, les coordonnées d'une personne susceptible d'organiser des réunions dans les établissements pour expliquer ce qu'est AMALLIA.

Mme SAUVIGNET demande où en est l'ouverture des lits supplémentaires à la MAS Violette Germain. **M. BARRY** répond que rien n'est fait actuellement mais a bon espoir que cela se réalise.

Mme JOSSERAND indique que pour la vente des appartements du Val Rosay, rien n'est signé à ce jour.

Fin du CCE à 16 H 30

Mme BAVAY,
Secrétaire du CCE

